

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N°: 500-06-000890-174

COURSUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

BRIAN FORD

Demandeur / représentant

c.

**CLERCS DE SAINT-VIATEUR DU CANADA
COLLÈGE BOURGET
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA
CAPITALE-NATIONALE
FONDS D'ENTRAIDE DE L'ANCIEN
SÉMINAIRE DE JOLIETTE**

Défenderesses

ET

**LES MISSIONS SAINT-VIATEUR
FONDS LOUIS-QUERBES**

Mises en cause

ET

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

Tiers intervenante

ET

CLERCS DE SAINT-VIATEUR DU CANADA

Demandeur en garantie

c.

**INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE
TRAVELERS CANADA
ROYAL AND SUN ALLIANCE**

Défendeurs en garantie

ENTENTE DE RÈGLEMENT, TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT que le 13 novembre 2017, le Demandeur Brian Ford a déposé une demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour être

représentant¹ (ci-après « **Demande d'autorisation** ») contre les Clercs de Saint-Viateur du Canada (ci-après « **Défenderesse CSV** ») dans le dossier de Cour portant le numéro 500-06-000890-174 ;

CONSIDÉRANT que le 25 avril 2019, vu notamment le consentement de la Défenderesse CSV, la Cour supérieure a autorisé le Demandeur à intenter une action collective contre la Défenderesse CSV et à agir comme représentant du groupe envisagé ;

CONSIDÉRANT que le 25 juillet 2019, le Demandeur a déposé une demande introductive d'instance en action collective qui sera par la suite modifiée en novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le 15 novembre 2019, le Demandeur a déposé une demande d'autorisation de modifier la demande introductive d'instance afin entre autres d'ajouter le Collège Bourget, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (ci-après « **CIUSSS Capitale-Nationale** ») et le Fonds d'entraide de l'ancien séminaire de Joliette à titre de défenderesses ainsi que Les Missions Saint-Viateur et le Fonds Louis-Querbes à titre de mises en cause ;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception du CIUSSS Capitale-Nationale, ces nouvelles parties ne se sont pas opposées à leur ajout, réservant leurs arguments sur le fond du dossier dans le cadre d'un éventuel procès ;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'entraide de l'ancien séminaire de Joliette était une corporation en cours de dissolution au moment du dépôt de la demande d'autorisation de modifier la demande introductive d'instance et qu'elle a été déclarée dissoute et a cessé d'exister en date du 2 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2019, la Défenderesse CSV a déposé une demande d'intervention forcée à l'encontre des compagnies d'assurances Intact compagnie d'assurance (ci-après « **Intact** »), La compagnie d'assurance St-Paul/Travelers Canada (collectivement ci-après « **Travelers** ») et Royal and Sun Alliance à titre de défenderesses en garantie ;

CONSIDÉRANT que le 29 novembre 2019, le Demandeur a notifié aux parties une demande introductive d'instance modifiée (ci-après « **Demande introductive d'instance** ») ;

CONSIDÉRANT que les parties s'entendent pour que le Demandeur demande dans sa demande d'approbation de la présente entente, une modification de la définition du Groupe afin qu'il soit dorénavant décrit ainsi :

¹ Telle que cette procédure a pu être subséquemment modifiée.

Groupe

« Toutes les personnes, ou leurs héritiers ou ayants droit, qui ont subi des agressions sexuelles en tout lieu au Québec par tout religieux membre de la corporation Clercs de Saint-Viateur du Canada (ci-après nommée la « Congrégation ») et/ou par tout employé laïc qui travaillait dans tout établissement d'enseignement, résidence, camp d'été ou tout endroit situé au Québec étant dirigé, contrôlé et/ou administré par ladite Congrégation, durant la période comprise entre 1935 et aujourd'hui à l'exception du groupe autorisé dans le dossier portant le numéro de cour 500-06-000520-102. »

Sous-groupe 1

« Toutes les personnes, ou leurs héritiers ou ayants droit, qui ont subi des agressions sexuelles par tout religieux membre de la corporation Clercs de Saint-Viateur du Canada (ci-après nommée la « Congrégation ») et/ou par tout employé laïc qui travaillait au Collège Bourget durant la période comprise entre 1935 et aujourd'hui à l'exception du groupe autorisé dans le dossier portant le numéro de cour 500-06-000520-102. »

Sous-groupe 2

« Toutes les personnes, ou leurs héritiers ou ayants droit, qui ont subi des agressions sexuelles par tout religieux membre de la corporation Clercs de Saint-Viateur du Canada (ci-après nommée la « Congrégation ») et/ou par tout employé laïc qui travaillait soit à l'Institut des sourds de Charlesbourg, soit au Centre Dominique-Tremblay, soit à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec ou soit au CIUSSS de la Capitale-Nationale durant la période comprise entre 1935 et aujourd'hui à l'exception du groupe autorisé dans le dossier portant le numéro de cour 500-06-000520-102. »

Sous-groupe 3

« Toutes les personnes, ou leurs héritiers ou ayants droit, qui ont subi des agressions sexuelles par tout religieux membre de la corporation Clercs de Saint-Viateur du Canada (ci-après nommée la « Congrégation ») et/ou par tout employé laïc qui travaillait au Séminaire de Joliette durant la période comprise entre 1935 et aujourd'hui à l'exception du groupe autorisé dans le dossier portant le numéro de cour 500-06-000520-102. »

(ci-après le « **Groupe** »)

CONSIDÉRANT que, pour les fins des présentes, les parties reconnaissent que les établissements d'enseignement, résidences, camps d'été ou endroits situés au Québec qui ont été dirigés, contrôlés et/ou administrés par la Défenderesse CSV comprennent notamment, mais sans limiter la généralité de cette énumération, les établissements identifiés dans la liste en **Annexe 1** des présentes ;

CONSIDÉRANT que le 25 août 2020, les parties, à l'exception du CIUSSS Capitale-Nationale et de Travelers Canada, ont envoyé une demande conjointe au juge en chef pour une conférence de règlement à l'amiable ;

CONSIDÉRANT que les procureurs et représentants des parties ont eu des discussions afin de régler le litige à l'amiable tant par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable que par des négociations directes ;

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2021, une entente de règlement est intervenue entre la Défenderesse CSV et Intact, prévoyant que le Demandeur, au nom des membres du Groupe, signe une quittance envers Intact, dont la validité est sujette à l'approbation du Tribunal (ci-après la « **Quittance Intact** ») ;

CONSIDÉRANT que le 23 juin 2021 et le 20 juillet 2021, les autres parties ont conclu une entente de principe visant à régler la présente action collective de manière à mettre immédiatement fin au litige et à permettre aux membres d'être indemnisés le plus rapidement possible et de manière définitive en échange de quoi, ils renoncent à toutes poursuites futures contre la Défenderesse CSV et les parties impliquées, soit le Collège Bourget, le CIUSSS Capitale-Nationale, le Fonds d'entraide de l'ancien Séminaire de Joliette, Les Missions Saint-Viateur, le Fonds Louis-Querbes, Travelers et Royal and Sun Alliance (ci-après « **Parties impliquées** ») et Intact se rapportant de quelque façon que ce soit aux faits allégués à la Demande introductive d'instance, pour toute la période visée par l'action collective, et ce, sans aucune admission de responsabilité ;

CONSIDÉRANT que plus de 378 personnes ont contacté les avocats du Demandeur et des membres afin de s'inscrire à la présente action collective, copie de cette liste des membres anonymisée étant jointe en **Annexe 2** aux présentes.

CONSIDÉRANT que par la présente, le Demandeur se désiste de ses réclamations concernant les pertes pécuniaires et les dommages punitifs en son nom et aux noms des membres du Groupe.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT, LE TOUT ÉTANT SUJET À L'APPROBATION DU TRIBUNAL SUIVANT L'ARTICLE 590 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE :

1. Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Entente de règlement, transaction et quittance (ci-après « **Entente de règlement** »).

FONDS DE RÈGLEMENT

2. Il est convenu que les réclamations des membres du Groupe seront traitées selon le processus d'adjudication prévu à l'**Annexe 3**.

3. Un **Fonds de règlement** sera constitué à titre de recouvrement collectif à partir d'un montant de vingt-huit millions de dollars canadiens (28 000 000 \$), en capital, intérêts, indemnité additionnelle, frais et toutes taxes applicables, à être versé par la Défenderesse CSV et les Parties impliquées [la part du CIUSSS de la Capitale-Nationale étant limitée au montant prévu à l'**Annexe 4 (laquelle est confidentielle)**], ainsi que du montant prévu au paragraphe 10 des présentes.
4. Il est convenu que les Parties impliquées verseront leur part directement à la Défenderesse CSV. La Défenderesse CSV versera par la suite sa part ainsi que les sommes reçues des Parties impliquées et Intact afin de constituer en partie le Fonds de règlement, le tout comme prévu par les paragraphes 3 et 10 de la présente Entente de règlement. L'accès à l'Annexe 4 sera strictement limité au Tribunal et nulle autre personne n'y aura accès, y compris les parties, leurs représentants et leurs avocats. Il est entendu que le CIUSSS de Capitale-Nationale bénéficie d'une renonciation à la solidarité de la part de toutes les parties et qu'il ne peut être tenue de verser un montant plus élevé que celui prévu à l'Annexe 4.
5. Le Fonds de règlement ainsi constitué servira à indemniser les membres dont la réclamation a été acceptée à l'issue de la clôture du processus d'adjudication, à payer au nom de la Défenderesse CSV les honoraires extrajudiciaires et judiciaires des avocats du Demandeur et des membres (ci-après les « **Honoraires** »), à payer et/ou rembourser les déboursés, frais d'experts et d'interprètes, frais de publication des avis aux membres et autres dépens encourus dans le cadre de l'action collective (ci-après les « **Frais** ») ainsi que tout montant découlant d'un recours subrogatoire aux droits des membres du Groupe (incluant notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, la Régie d'Assurance Maladie du Québec ou tout assureur des membres du Groupe).
6. La Défenderesse CSV devra dans un délai de trente (30) jours ouvrables après que le jugement approuvant l'Entente de règlement ait acquis force de chose jugée, remettre aux avocats du Demandeur et des membres, par **chèque certifié** à l'ordre de **Dufresne Wee avocats en fidéicomis**, la somme de 28 000 000 \$ constituant en partie le Fonds de règlement, comme prévu au paragraphe 3 de la présente Entente de règlement ;
7. Sur réception des sommes constituant le Fonds de règlement, les avocats du Demandeur et des membres remettront à la Défenderesse CSV un reçu attestant de la remise des sommes ;
8. Un compte pour les Honoraires des avocats du Demandeur et des membres adressé à la Défenderesse CSV au montant de 8 048 250 \$, représentant 25 % du montant de 28 000 000\$ prévu au paragraphe 3 de la présente Entente de règlement, plus les taxes applicables, le tout tel que prévu à la

Convention d'honoraires signée par le Demandeur, couvrant les Honoraires ou tout autre montant autorisé par la Cour, sera transmis par les avocats du Demandeur et des membres dans les dix (10) jours après que le jugement approuvant l'Entente de règlement ait acquis force de chose jugée, sous réserve de l'approbation du tribunal. Les parties reconnaissent et acceptent que la Défenderesse CSV sera la seule partie tenue de payer la contrepartie (soit les Honoraires) des services rendus par les avocats du Demandeur et des membres en l'espèce.

9. Dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de la somme prévue aux paragraphes 3 et 6 de la présente Entente de règlement, les avocats du Demandeur et des membres retireront de leur compte en *fidéicommiss* le montant des Honoraires qui aura été approuvé par le tribunal, comme prévu au paragraphe 8 de la présente Entente de règlement.
10. Outre la somme de vingt-huit millions de dollars canadiens (28 000 000 \$) prévue au paragraphe 3 des présentes, le Fonds de règlement inclura le montant du remboursement que la Défenderesse CSV recevra des autorités fiscales, le cas échéant, à titre de remboursement de la TPS et de la TVQ relatives au compte d'honoraires identifié au paragraphe 8 des présentes (ci-après le « **Remboursement de Taxes** »), le tout suivant la mécanique et les modalités prévues au paragraphe 11 des présentes.
11. Dans les dix (10) jours suivant la réception du Remboursement de Taxes s'il en est, la Défenderesse CSV remettra aux avocats du Demandeur et des membres, par **chèque certifié** à l'ordre de **Dufresne Wee avocats en fidéicommiss** le montant du Remboursement de Taxes.
12. Aucune autre somme que celles décrites aux paragraphes 3, 6 et 10 de la présente Entente de règlement ne sera versée par la Défenderesse CSV, les Parties impliquées et Intact. Les sommes décrites aux paragraphes 3 et 10 servent à titre de règlement final et complet de l'action collective contre la Défenderesse CSV et les Parties impliquées et sont destinées à compenser en capital, intérêts, indemnité additionnelle, frais et taxes applicables, les pertes non pécuniaires que tous les membres du Groupe et des sous-groupes pourraient réclamer de la Défenderesse CSV et des Parties impliquées se rapportant de quelque façon que ce soit aux faits visés par les descriptions du Groupe et des sous-groupes, pour toute la période visée par l'action collective.

AUTRE MESURE DE RÉPARATION

13. La Défenderesse CSV s'engage à rédiger une lettre d'excuse pour les gestes commis, selon le texte convenu à l'**Annexe 5** des présentes. Cette lettre d'excuse sera remise aux avocats du Demandeur et des membres qui se chargeront de la transmettre à chaque membre du Groupe dont la

réclamation est jugée recevable au terme du processus d'adjudication décrit à l'Annexe 3.

MISE EN PLACE DU PROCESSUS D'ADJUDICATION

14. Les avocats du Demandeur et des membres seront les seuls responsables de l'élaboration et de la détermination des modalités du processus d'adjudication, sous réserves des modalités prévues à l'Annexe 3.
15. La Défenderesse CSV et les Parties impliquées ne sont aucunement responsables et n'encourent aucune responsabilité quant à la détermination des modalités du processus d'adjudication, sa mise en œuvre ou son respect non plus qu'à l'égard des vérifications qu'elles peuvent être amenées à faire au terme du paragraphe 16 de la présente Entente de règlement.
16. La Défenderesse CSV et les Parties impliquées collaboreront sur demande des avocats du Demandeur, afin de vérifier, sur la base des informations qu'elles pourraient détenir et en déployant des efforts raisonnables, l'exactitude des informations relatives à la présence d'un membre et/ou d'un agresseur dans ses établissements ou en tout autre lieu, le cas échéant, et transmettront les résultats de leurs recherches dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la réception de la demande de vérification de la part des avocats du Demandeur et des membres.
17. Seules les personnes suivantes auront accès aux noms des réclamants, si nécessaire :
 - a. Les avocats et employés du cabinet Arsenault Dufresne Wee avocats ;
 - b. L'Adjudicateur ;
 - c. Mes François-David Paré et Caroline Larouche pour la Défenderesse CSV ou tout avocat ou professionnel de l'étude Norton Rose Fulbright, ceux-ci devant être autorisés par les avocats du Demandeur préalablement, et qui s'engageront à respecter la confidentialité de l'information personnelle consultée ;
 - d. Me Marc Beauchemin pour la Défenderesse Collège Bourget ou tout avocat ou professionnel de l'étude De Grandpré Chait, ceux-ci devant être autorisés par les avocats du Demandeur préalablement, et qui s'engageront à respecter la confidentialité de l'information personnelle consultée ;
 - e. Me Marie-Nancy Paquet et Me Blanche Fournier pour la Défenderesse CIUSSS Capitale-Nationale ou tout avocat et employé de l'étude Lavery ayant des responsabilités dans le dossier, ceux-ci

devant être autorisés par les avocats du Demandeur préalablement, et qui s'engageront à respecter la confidentialité de l'information personnelle consultée ;

- f. Frère Wilfrid Bernier, archiviste de la Défenderesse CSV ;
 - g. Père Nestor Fils-Aimé, supérieur provincial de la Défenderesse CSV ;
 - h. Sœur Joanne Beaulieu, secrétaire provinciale de la Défenderesse CSV ;
 - i. M. Philippe Bertrand, Directeur du Collège Bourget ;
 - j. Chef du service des archives et les membres du personnel des archives du CIUSSS Capitale-Nationale, ayant des responsabilités dans le dossier.
18. La Défenderesse CSV et les Parties impliquées n'ont aucun droit de participer au processus de fixation des indemnisations individuelles par l'Adjudicateur ni de le contester.

QUITTANCE

19. En contrepartie des engagements contenus aux présentes, le Demandeur Brian Ford donne personnellement et au nom des membres du Groupe (incluant les membres qui ne déposeront pas de réclamation et ceux dont les réclamations seront rejetées par l'Adjudicateur) ainsi que de leurs successeurs, héritiers et ayants-droits, une quittance complète, finale et définitive à la Défenderesse CSV ainsi qu'aux Parties impliquées, soit le Collège Bourget, le CIUSSS Capitale-Nationale, le Fonds d'entraide de l'ancien Séminaire de Joliette, les Missions Saint-Viateur, le Fonds Louis-Querbes, Travelers, Royal and Sun Alliance, le gestionnaire des assurances du réseau de la santé et des services sociaux, de même qu'Intact, ainsi qu'à leurs assureurs, membres, mandataires, représentants, agents, administrateurs, officiers, dirigeants, employés, préposés, prêtres, héritiers, successeurs et ayants-droits, et renonce à tout droit, droit d'action, recours, réclamation, demande, contribution, indemnité ou dommage de quelque nature, y inclut pécuniaires et punitifs, que ce soit lié directement ou indirectement aux faits et circonstances visés par les descriptions du Groupe et des sous-groupes ou ayant donné naissance au présent litige, aux pièces communiquées et aux allégations contenues dans les procédures déposées dans le dossier de Cour 500-06-000890-174.
20. Le Demandeur Brian Ford, en son nom et au nom des membres du Groupe (incluant les membres qui ne déposeront pas de réclamation et ceux dont les réclamations seront rejetées par l'Adjudicateur) ainsi que de leurs

successeurs, héritiers et ayants-droits, reconnaît que la Défenderesse CSV et les Parties impliquées et Intact se sont déchargées de l'entière responsabilité solidaire qui aurait pu découler des faits et circonstances visés par les descriptions du Groupe et des Sous-groupes ou ayant donné naissance au présent litige, des pièces communiquées et des allégations faites dans les procédures déposées dans le dossier de Cour 500-06-000890-174 dès le versement des sommes constituant le Fonds de règlement décrit aux paragraphes 3 et 10 de la présente Entente de règlement selon les modalités décrites aux paragraphes 6 et 11 des présentes.

21. La Défenderesse CSV et Intact conviennent que l'approbation par le Tribunal des paragraphes 19 et 20 des présentes tiendra lieu de l'approbation de la Quittance Intact ;
22. La Défenderesse CSV, les Parties impliquées et Intact se donnent également une quittance mutuelle, complète, finale et définitive ainsi qu'au gestionnaire des assurances du réseau de la santé et des services sociaux et qu'à leurs assureurs, membres, mandataires, représentants, agents, administrateurs, officiers, dirigeants, employés, préposés, prêtres, héritiers, successeurs et ayants-droits, et renoncent à tout droit, droit d'action, recours, réclamation, demande, contribution ou indemnité de quelque nature que ce soit relativement aux faits et circonstances visés par les descriptions du Groupe et des Sous-groupes ou ayant donné naissance au présent litige, aux pièces communiquées et aux allégations faites dans les procédures déposées dans le dossier de Cour 500-06-000890-174.

APPROBATION DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT PAR LE TRIBUNAL ET AVIS AUX MEMBRES

23. Suivant les obligations prévues au *Code de procédure civile* :
 - a. Une demande d'approbation judiciaire de la présente Entente de règlement sera préparée par les avocats du Demandeur et des membres ;
 - b. Une fois approuvée par toutes les parties, la demande d'approbation de l'Entente de règlement sera présentée conjointement au tribunal pour :
 - i. Faire approuver la présente Entente de règlement ;
 - ii. Faire approuver le processus d'adjudication prévu à l'Annexe 3 de la présente Entente de règlement ;

- iii. Autoriser le Demandeur Brian Ford, à titre personnel et à titre de représentant des membres du Groupe ainsi que de leurs successeurs, héritiers et ayants-droits, à donner quittance à la Défenderesse CSV et aux Parties impliquées selon les termes de la présente Entente de règlement ;
 - iv. Faire approuver les Honoraires ainsi que les sommes dues au Fonds d'aide aux actions collectives en vertu des articles 595 à 598 du *Code de procédure civile*, le cas échéant, ce sur quoi la Défenderesse CSV et les Parties impliquées ne prennent aucune position ;
 - v. Faire approuver l'avis à être publié selon l'article 591 du *Code de procédure civile* ainsi que les modes de publication ;
24. Il est entendu que la Défenderesse CSV et les Parties impliquées et Intact n'ont aucune responsabilité quant aux honoraires à être approuvés ou envers le Fonds d'aide aux actions collectives et que toute somme à être payée, le cas échéant, devra être payée à même le Fonds de règlement.
25. Les parties s'engagent à collaborer en vue de faire approuver la présente Entente de règlement par le tribunal.
26. Les parties conviennent que l'Entente de règlement est faite dans le meilleur intérêt des membres du Groupe.
27. Les parties conviennent que l'honorable Thomas M. Davis, j.c.s., ou à défaut, tout autre juge de la Cour supérieure désigné par le juge en chef, demeure saisi du dossier pour toute question pouvant être soulevée lors de l'exécution de l'Entente de règlement et ce, jusqu'à la clôture du processus d'adjudication.
28. Si le tribunal refuse d'approuver l'intégralité de la présente Entente de règlement, les parties conviennent que celle-ci sera dès lors considérée nulle et sans effet dans son entièreté, et que les parties seront remises dans la même situation juridique que celle prévalant antérieurement à sa conclusion ; elles ne pourront aucunement invoquer l'Entente de règlement dans la poursuite du litige qui continuera alors à les opposer.

EFFET OBLIGATOIRE ET EXÉCUTOIRE DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT

29. La présente Entente de règlement est exécutoire dès que le jugement l'approuvant ait acquis force de chose jugée.
30. Une fois approuvée par le tribunal, l'Entente de règlement liera le Demandeur et tous les membres du Groupe ainsi que leurs successeurs, héritiers et

ayants-droits et toute personne qui ne s'est pas exclue du recours selon les règles prévues au *Code de procédure civile*.


31. L'Entente de règlement, incluant son préambule et ses annexes, est indivisible et constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*.
32. Les parties ont négocié l'Entente de règlement de bonne foi, dans le seul but de mettre définitivement terme au processus judiciaire en cours.
33. De plus, le versement par la Défenderesse CSV, les Parties impliquées et Intact de la somme constituant le Fonds de règlement et leur renonciation à participer au processus d'adjudication ne peuvent d'aucune façon être interprétés comme une reconnaissance par elles, ou leurs membres, de la responsabilité de la Défenderesse CSV et des Parties impliquées.
34. Le rapport rédigé par l'Adjudicateur ne peut d'aucune façon être utilisé, en tout ou en partie, directement ou indirectement dans un processus judiciaire, ou déposé en preuve à l'encontre de la Défenderesse CSV ou de ses membres et des Parties impliquées, et ce, dans le cadre de quelque instance judiciaire que ce soit, passée, présente ou future.
35. Les parties peuvent manifester leur accord avec une signature électronique et transmettre l'Entente de règlement par voie électronique. La signature électronique d'une partie a la même force et le même effet juridique qu'une signature manuscrite et la transmission électronique constitue une transmission valide et efficace.

INTERPRÉTATION DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT

36. L'Entente de règlement est régie par les lois du Québec.


EN FOI DE QUOI les parties ont signé au lieu et aux dates apparaissant ci-dessous :

26 janvier _____ 2022

DocuSigned by:

E013A78D8BD8400

Brian Ford, représentant

26 janvier _____ 2022

DocuSigned by:

2A06D0F65E7642E...

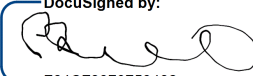
Arsenault Dufresne Wee Avocats

26 janvier _____ 2022

DocuSigned by:
Nestor Fils-Limé
4912533D17124D5...

Clercs de Saint-Viateur du Canada

26 janvier _____ 2022

DocuSigned by:

E64CE3970759482

Collège Bourget

28 janvier _____ 2022

DocuSigned by:
Vincent Beaumont
440249E1A6E84EB...

CIUSSS Capitale-Nationale

26 janvier _____ 2022

DocuSigned by:
Nestor Fils-Limé
4912533D17124D5...

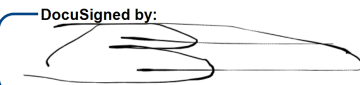
Les Missions Saint-Viateur

26 janvier _____ 2022

DocuSigned by:
Nestor Fils-Limé
4912533D17124D5...

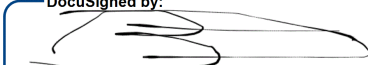
Le Fonds Louis-Querbes

26-1-2022 _____ 2022

DocuSigned by:

B15515DB0AE047C...


Intact compagnie d'assurance

26-1-2022 _____ 2022

DocuSigned by:

B15513D56AE047C...

Sun and Royal Alliance

January 26 _____ 2022

DocuSigned by:

8E31D1B52E864E0

Travelers Canada

ANNEXE 1

Tableau des établissements d'enseignement, résidence, camp d'été ou tout endroit situé au Québec étant dirigé, contrôlé et/ou administré par les Clercs de Saint-Viateur du Canada – à partir de 1935

Villes/Municipalités	Établissements /Résidences/ Organismes
Amos	Cathédrale Ste-Thérèse
Amos	Centre d'accueil vocationnel
Amos	Commission scolaire
Amos	École Saint-Viateur
Amos	École Secondaire Saint-Viateur
Amos	Évêché
Amos	Ferme Saint-Viateur
Amos	Chalet des Bouleaux
Amos	Librairie Querbes
Amos	Petit Séminaire
Amos	Polyvalente De la Forêt
Auclair	Paroisse Saint-Émile
Authier	Paroisse Saint-Jude
Authier-Nord	Paroisse Saint-Mathias
Baie Comeau	École secondaire Querbes
Baie Comeau	École Saint-Viateur
Barraute	Paroisse Saint-Jacques-le-Majeur
Beaucanton	Paroisse Saint-Joachim

Beauharnois	Collège Saint-Clément
Berthierville	Collège Saint-Joseph (détruit en partie suite à un incendie en 1957, change de nom en 1958 pour devenir le Collège Louis-Querbes pour les années 1958-1963)
Berthierville	École Pierre-de-Lestage
Berthierville	École Saint-François-d'Assise
Berthierville	Ferme Généreux
Berthierville	Foyer Desjardins
Berthierville	Juvénat des Saints-Anges
Boileau	Lac Champagneur
Boileau	Paroisse Sainte-Valérie
Boucherville	Collège du Sacré-Coeur
Boucherville	Paroisse Saint-Louis
Cadillac	École Louis-Querbes
Canton Arnaud (Sept-Iles)	Paroisse Saints-Anges
Chambly	Paroisse St-Benoit
Chambly	Paroisse Très-Saint-Cœur-de-Marie
Chambord	École Saint-Viateur
Champneuf	Paroisse Saint-François d'Assise
Charlesbourg-Est	Institut des Sourds
Chateauguay	Paroisse Christ-Roi
Chibougamau	Collège Saint-Marcel
Chibougamau	École Secondaire Vinette
Chicoutimi	École paroissiale

Chicoutimi	Paroisse N-D de Grâce
Clarke City	Paroisse Saint-Cœur de Marie
Clova	Paroisse Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus
Colombourg	Paroisse Sainte-Claire
Crabtree	École du Sacré-Cœur
Dégelis	École Saint-Pierre
Dégelis	Paroisse Sainte-Rose
Despinassy	Paroisse Saint-Hyacinthe
Dorion	École Saint-Jean-Baptiste
Dorion	École Sainte-Trinité
East Angus	École Saint-Louis
Estcourt (Témiscouata)	École Saint-Gérard
Franquelin	Paroisse Saint-Étienne
Fugèreville	Paroisse N-D du Mont-Carmel
Gagnonville (Côte-Nord)	École Notre-Dame-de-Grâce
Gaspé	École Saint-Albert,
Gaspé	École secondaire de la Péninsule
Gaspé	Hôtel-Dieu (Hôpital)
Gaspé	Séminaire Saint-François-Xavier
Havre-Saint-Pierre	École Leventoux
Havre-Saint-Pierre	École Monseigneur-Labrie
Havre-Saint-Pierre	École Saint-Joseph
Havre-Saint-Pierre	Pensionnat des Garçons
Hull	École Sainte-Bernadette-Soubirous

Huntingdon	École Saint-Joseph
Huntingdon	Paroisse Saint-Joseph
Île Dupas	Paroisse La Visitation
Joliette	Académie Antoine-Manseau
Joliette	Académie Saint-Viateur
Joliette	Cégep Joliette- De Lanaudière
Joliette	Centre de réflexion chrétienne (Base-de-Roc)
Joliette	École Augustin-Fayard
Joliette	École du Christ-Roi
Joliette	École Lajoie
Joliette	École Monseigneur-Papineau
Joliette	École Saint-Pierre
Joliette	École Saint-Viateur
Joliette	École secondaire Barthélemy-Joliette
Joliette	Ferme Saint-Georges
Joliette	Ferme Saint-Isidore
Joliette	Ferme Saint-Louis
Joliette	Maison Champagneur
Joliette	Maison provinciale
Joliette	Noviciat Saint Viateur
Joliette	Orphelinat Saint-Georges
Joliette	Paroisse du Christ-Roi
Joliette	Résidence Baby
Joliette	Cathédrale

Joliette	Sanctuaire Saint-Isidore
Joliette	Scolasticat Saint-Charles
Joliette	Séminaire de Joliette
Jonquière	Paroisse N-D de Fatima
L'Épiphanie	École Saint-Guillaume
L'Épiphanie	Juvénat Champagneur
L'Épiphanie	Noviciat Champagneur
L'Isle-Verte	École Saint-Jean-Baptiste
La Ferme	École d'agriculture
La Ferme	Juvénat Saint-Viateur
La Ferme	Maison provinciale
La Ferme	Paroisse Saint-Viateur
La Ferme	Sanctuaire N-D de l'Assomption
La Ferme	La Source
La Motte	Paroisse Saint-Luc
La Reine	École Saint-Philippe
La Sarre	Cité Étudiante Polyno
La Sarre	Commission scolaire régionale
La Sarre	École Saint-André
Lac Castagnier	Paroisse Saint-Georges
Lac-des-Îles	Solitude du Lac-des-Îles
Lac-des-Plages	Camp Ozanam
Lac Nominingue	Solitude Saint-François-de-Sales
Lac Nominingue	Chalets du Petit-Lac

Lachenaie	Paroisse Saint-Charles
Lachute	Centre d'accueil
Lachute	École Monseigneur-Lacourse
Lachute	École Roger-Lavigne
Lachute	École Saint-Viateur
Lachute	Paroisse Saint-Julien
Lachute	Paroisse Sainte-Anastasie
Lamorandière	Paroisse Saint-Henri
Lanoraie	École du Sacré-Cœur
Lanoraie	Paroisse Saint-Joseph
Laterrière	École Notre-Dame-de-L'Immaculée
Launay	Paroisse Saint-Léon-le-Grand
Lauzon	Collège Saint-Joseph
Lauzon	Résidence religieuse / Rés.Mario-Nadeau
Laval	Chalet Laval
Laval	École Sainte-Domitille
Laval	École Secondaire Évarise-Leblanc
Laval	École Secondaire Pont-Viau
Laval	École régionale Duvernay
Laval	École Secondaire Saint-Maxime
Laval	Fraternité Val-des-Rapides
Laval	Hôpital Cité de la Santé
Laval	Paroisse Sainte-Béatrice
Laval	Paroisse Saint-Maxime

Laval	Résidence Chomedey
Laval	Chalet Le Chamador
Laverlochère	Paroisse Saint-Isidore
Lebel-sur-Quevillon	Paroisse Sainte-Famille
Lejeune	Paroisse Saint-Godard
Lemoyne	École du Sacré-Cœur
Lemoyne	École Monseigneur-Payette
Lemoyne	École Saint-Maximilien
Les Cèdres	Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges
Longueuil	Institut Louis-Braille
Longueuil	Institut Notre-Dame-de-Lourdes
Longueuil	Résidence Cartier
Lorrainville	École Notre-Dame-de-Lourdes
Luceville	École Saint-Albert-le-Grand
Macamic	Paroisse Saint-Jean
Manneville	Paroisse Bon Pasteur
Mascouche	École Notre-Dame
Matagami	Paroisse Sacré-Coeur
Matane	Collège classique de Matane
Matane	École d'Amours
Matane	École Victor-Côté
Matane	Externat classique
Matane	Maisonnée
Melocheville	Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Montebello	École d'horticulture
Montebello	École Saint-Viateur
Montebello	École Supérieure Saint-Michel
Montebello	Juvénat Saint-Viateur
Montebello	Maison Saint-Viateur
Montréal	Centre d'accueil Fabre
Montréal	Dépôt des Classiques
Montréal	École Dujarié (Cartierville)
Montréal	École François-de-Laval (Bordeaux)
Montréal	École industrielle des Sourds
Montréal	École Jean-Talon
Montréal	École Louis-Hippolyte-Lafontaine
Montréal	École Philippe-Aubert-de-Gaspé
Montréal	École Sainte-Cécile/ou Philippe-Aubert-de-Gaspé/ou St-Viateur
Montréal	École Saint-Jean-Baptiste
Montréal	École Saint-Jean-de-la-Croix
Montréal	École Saint-Louis
Montréal	École Saint-Louis [Mile End]
Montréal	École Saint-Nicolas (Ahuntsic)
Montréal	École supérieure Saint-Viateur
Montréal	Librairie Saint-Viateur
Montréal	Maison de la foi
Montréal	Paroisse N-D du Rosaire
Montréal	Paroisse Saint-André-Apôtre

Montréal	Paroisse Saint-Benoit
Montréal	Paroisse Saint-Louis-de-Gonzague
Montréal	Paroisse Saint-Vincent-de-Paul
Montréal	Petits chanteurs du Bon Dieu
Montréal	Résidence des Érables
Montréal	Résidence Grande-Allée
Montréal	Résidence Sacré-Coeur
Montréal	Résidence Saint-Denis
Montréal	Résidence Willowdale
Montréal / Mirabel	Centres Maronniers
Montréal-Nord	École Pascal-Lajoie
Montréal-Nord	Juvénat Saint-Viateur
Normétal	École Saint-Paul
Normétal	Paroisse Saint-Louis-de-France
Notre-Dame-de-la-Paix	Paroisse N-D.-de-la-Paix
Notre-Dame-du-Lac	École Notre-Dame-du-Lac
Notre-Dame-du-Lac	École Saint-Viateur
Notre-Dame-du-Nord	École Notre-Dame
Notre-Dame-du-Nord	École Polyvalente Rivière-des-Quinze
Notre-Dame-du-Nord	École Secondaire Saint-Joseph
Ormstown	Paroisse Saint-Malachie
Outremont	Collège Saint-Viateur
Outremont	École Primaire Supérieure Querbes
Outremont	École Saint-Germain

Outremont	École Supérieure Querbes
Outremont	Jeunesse Agricole Catholique (J.A.C.)
Outremont	Maison provinciale
Outremont	Paroisse Saint-Germain
Outremont	Paroisse Sainte-Madeleine
Outremont	Paroisse Saint-Viateur
Outremont	Résidence Stirling
Packington	Paroisse Saint-Benoit
Parent	Paroisse Saint-Thomas
Petite-Rivière Saint-François	Paroisse Saint-François-Xavier
Pierrefonds	Foyer Louis-Querbes
Pierrefonds	Maison Jésus-Prêtre
Port-au-Saumon (Saint-Fidèle / Charlevoix)	Camp d'écologie Saint-Viateur
Port-au-Saumon (Saint-Fidèle / Charlevoix)	Centre écologique de Port-au-Saumon
Port-Cartier	École Gagné
Port-Cartier	Paroisse Saint-Alexandre
Port-Cartier	Paroisse Sacré-Coeur
Port-Cartier	Pénitencier
Preissac	Paroisse Saint-Raphaël
Price	Paroisse Saint-Rémi-de-Métis
Québec (Province de)- Endroits divers	ACLE (Association des Comités de Liturgie Engagés)
Québec (Province de)- Endroits divers	SPV (Service de Préparation à la Vie)

Rawdon	Académie Saint-Anselme
Rawdon	Chalet de Rawdon
Rawdon	Collège Saint-Anselme (devient Collège Champagneur)
Rawdon	École Saint-Louis
Rawdon	Solitude Saint-Gabriel I ou I Chalet de Rawdon
Rigaud	Chalet de la Maison Charlebois
Rigaud	Chalet des Outaouais
Rigaud	Chalet du Grand Quai
Rigaud	Collège Bourget
Rigaud	École Lasalle
Rigaud	École Saint-François
Rigaud	Noviciat Notre-Dame-de-Lourdes devenu...
Rigaud	Maison Charlebois
Rigaud	Paroisse Sainte-Madeleine
Rigaud	Sanctuaire Notre-Dame-de-Lourdes
Rigaud	Scolasticat/École Normale Saint-Viateur
Rimouski	Centre d'Accueil
Rimouski	École Dominique-Savio
Rimouski	Maison provinciale
Rivière-au-Renard	Paroisse Saint-Martin
Rivière-Bleue	École Saint-Joseph
Rivière-du-Loup	Maison provinciale
Rivière-du-Loup	L'arc-en-soi
Rivière-du-Loup	Oeuvres N-D-des-Champs

Roberval	Centre populaire
Roberval	Collège Notre-Dame
Roberval	École Saint-Georges
Roberval	Paroisse Notre-Dame
Rochebaucourt	Paroisse Saint-Antoine-de-Padoue
Rouyn-Noranda	École (Supérieure) Saint-Michel
Rouyn-Noranda	École secondaire Maurice-Caouette
Rouyn-Noranda	Maison Rouyn-Noranda
Rouyn-Noranda	Séminaire Saint-Michel
Saint-Adolphe-d'Howard	Paroisse Saint-Adolphe-d'Howard
Saint-Alphonse-de-Rodriguez	Chalet du Lac Crépeau
Saint-Ambroise-de-Kildare	Paroisse Saint-Ambroise-de-Kildare
Saint-André-Est	École Saint-André
Saint-André-Est	Paroisse Saint-André
Saint-Antoine-Abbé	Paroisse Saint-Antoine-Abbé
Saint-Barthélemy	École d'Agriculture
Saint-Barthélemy	École Du Sablé
Saint-Barthélemy	École Saint-Barthélemy
Saint-Barthélemy	Paroisse Saint-Barthélemy
Saint-Côme	Camp musical de Lanaudière
Saint-Côme	École du lac des Baies
Saint-Côme	École Saint-Côme
Saint-Denis-sur-Richelieu	École Saint-Denis
Saint-Denis-sur-Richelieu	École Saint-François-Xavier

Saint-Denis-sur-Richelieu	École moyenne d'agriculture
Saint-Denis-sur-Richelieu	Scolasticat Saint-François-Xavier
Saint-Elzéar	Paroisse Saint-Elzéar
Saint-Émile-de-Moncalm	Chalet du Lac des Îles / ou / Solitude-Saint-Charles
Saint-Émile-de-Suffolk	Paroisse Saint-Émile-de-Suffolk
Saint-Eustache	École du Sacré-Cœur
Saint-Eustache	Solitude des Îles Lacombe
Saint-Félix-de-Valois	École Notre-Dame
Saint-Félix-de-Valois	École Saint-Félix-de-Valois
Saint-Hermas	Paroisse Saint-Hermas
Saint-Hubert (Lafleche)	Paroisse N-D-de-l'Assomption
Saint-Hubert (Lafleche)	Paroisse Saint-Isaac-Jogues
Saint-Ignace-de-Loyola	Paroisse Saint-Ignace-de-Loyola
Saint-Janvier-de-Chazel	Paroisse Saint-Janvier-de-Chazel
Saint-Jean-de-la-Lande	Paroisse Saint-Jean-de-la-Lande
Saint-Jean-Port-Joli	École Fleury
Saint-Jean-Port-Joli	École Saint-Joseph
Saint-Jean-sur-Richelieu	Paroisse Saint-Gérard-Magella
Saint-Juste-du-Lac	Paroisse Saint-Juste-du-Lac
Saint-Lambert	Académie/ École Saint-Michel
Saint-Lambert-de-Desmeloizes	Paroisse Saint-Lambert-de-Desmeloizes
Saint-Louis-de-Gonzague	École Saint-Louis-de-Gonzague
Saint-Louis-de-Gonzague	Paroisse Saint-Louis-de-Gonzague
Saint-Luc	Paroisse Saint-Luc

Saint-Luc	Paroisse Sainte-Thérèse-sur-Richelieu
Saint-Marc-de-Figuery	Paroisse Saint-Marc-de-Figuery
Saint-Narcisse	Paroisse Saint-Narcisse
Saint-Rémi-de-Napierville	Collège Commercial Saint-Rémi
Saint-Rémi-de-Napierville	École d'Agriculture
Saint-Sauveur	École Saint-Édouard
Saint-Stanislas-de-Kotska	Paroisse Saint-Stanislas-de-Kotska
Saint-Théodore-de-Chertsey	Chalet Clermoutier / ou / Domaine de Clermoutier
Saint-Timothée	École Saint-André
Saint-Timothée	École Saint-Joseph
Saint-Tite	Paroisse Saint-Tite
Saint-Vincent-de-Paul	École Saint-Vincent-de-Paul
Saint-Vital de Clermont	Paroisse Saint-Vital de Clermont
Sainte-Anne-des-Lacs	Lac Ouimet (Camps de l'Avenir)
Sainte-Anne-des-Lacs	Paroisse Sainte-Anne-des-Lacs
Sainte-Barbe	Paroisse Sainte-Barbe
Sainte-Béatrix	Camp Corti
Sainte-Blandine	École paroissiale
Sainte-Gertrude-de-Villeneuve	Paroisse Sainte-Gertrude-de-Villeneuve
Sainte-Luce-sur-Mer	École secondaire Notre-Dame-de-Grâce
Sainte-Luce-sur-Mer	Juvénat Notre-Dame-de-Grâce devenu...
Sainte-Luce-sur-Mer	Noviciat Saint-Viateur devenu...
Sainte-Luce-sur-Mer	La Grande Maison
Sainte-Marcelline	Paroisse Sainte-Marcelline

Sainte-Marguerite	Paroisse Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Sainte-Marthe	Paroisse Sainte-Marthe
Senneterre	École Saint-Louis
Senneterre	École Secondaire Chanoine-Delisle
Senneterre	Paroisse Saint-Paul
Sept-Îles	École Divet
Sept-Îles	École Gamache
Sept-Îles	École élémentaire Maisonneuve
Sorel	École Bernard
Sorel	École Jean-de-Brébeuf
Sorel	École Monseigneur Desranleau
Sorel	École Saint-Gabriel
Sorel	École Saint-Viateur
Sully	Maison blanche
Sully	Maison Notre-Dame-des-Champs
Terrebonne	École Saint-Louis
Terrebonne	École secondaire Léopold-Gravel
Terrebonne	École polyvalente Armand-Corbeil
Trois-Rivières	Centre Jean XXIII
Val d'Espoir	École d'Agriculture Sainte-Marie
Val Paradis	Paroisse Saint-Éphrem
Val Senneville	Paroisse Saint-Isidore
Valleyfield	Paroisse Sacré-Coeur
Varenes	Basilique Sainte-Anne

Ville Île-Perrot	Paroisse Sainte-Rose-de-Lima
Ville-Mont-Royal	École polyvalente Pierre-Laporte
Ville-Mont-Royal	École secondaire Mont-Royal
Villebois	Paroisse Saint-Camille
Villemontel	Paroisse Saint-Simon
Wesmount	Institut Louis-Braille

ANNEXE 2

Liste anonymisée des membres à être fournie par le Demandeur

ANNEXE 3

PROCESSUS D'ADJUDICATION

1. Une personne (ci-après « **Adjudicateur** ») sera désignée par le tribunal sur suggestion des avocats du Demandeur et des membres afin de procéder à l'évaluation des réclamations des membres et à leur adjudication.
2. Les avocats du Demandeur et des membres suggèrent l'Honorable Claude Champagne à titre d'Adjudicateur, dont le curriculum vitae abrégé est joint aux présentes comme **Annexe 6**.
3. Toute personne membre du Groupe qui ne l'a pas déjà fait pourra contacter les avocats du Demandeur et des membres au plus tard 90 jours de la publication de l'avis prévu à l'article 591 du *Code de procédure civile*, afin de s'inscrire à la présente action collective et présenter une réclamation.
4. Les avocats du Demandeur et des membres prépareront le dossier de réclamation de chaque membre en y incluant une copie du formulaire de réclamation (**Annexe 7**), une copie d'une pièce d'identité ainsi que tout autre document en possession du membre pertinent à sa réclamation (par exemple : preuve de fréquentation d'un établissement, albums scolaires, dossier médical, etc.) (ci-après « **Dossier membre** »).
5. Une fois les Dossiers membres complétés et vérifiés, les avocats du Demandeur et des membres attribueront de façon préliminaire à chacun une catégorie d'indemnisation selon le tableau d'indemnisation joint aux présentes comme **Annexe 8** (ci-après « **Proposition d'indemnisation** »).
6. Les Dossiers membres ainsi que la proposition d'indemnisation qui leur aura été attribuée seront par la suite envoyés à l'Adjudicateur afin que ce dernier évalue la proposition d'indemnisation faite par les avocats du Demandeur et des membres. L'Adjudicateur pourra soit l'entériner, soit la modifier, soit la rejeter s'il conclut qu'aucune indemnisation n'est due à un membre.
7. Seul l'Adjudicateur pourra prendre connaissance de la Proposition d'indemnisation des avocats du Demandeur et des membres, étant entendu qu'il ne sera d'aucune façon lié par celle-ci.
8. Au hasard et au fur et à mesure de la réception des Dossiers membres, l'Adjudicateur devra rencontrer en personne ou par visioconférence au moins 10 % des réclamants afin de valider la Proposition d'indemnisation des avocats du Demandeur et des membres.

9. L'Adjudicateur peut, en sus, rencontrer d'autres réclamants lorsqu'il le juge nécessaire.
10. Si l'Adjudicateur demande de rencontrer un réclamant sourd, un interprète pourra être mandaté afin d'accompagner le réclamant lors de la rencontre.
11. Les rencontres entre l'Adjudicateur et chaque réclamant sont confidentielles et seuls l'Adjudicateur et le réclamant seront présents, à moins de demande du réclamant pour qu'un.e avocat.e du Demandeur et des membres y assiste.
12. L'Adjudicateur décide seul de la recevabilité de chaque réclamation et du montant d'indemnisation à être accordé à chaque réclamant.
13. Si l'Adjudicateur le juge nécessaire et à sa demande seulement, un expert psychologue pourra être mandaté afin d'évaluer un réclamant et d'éclairer l'Adjudicateur dans son analyse du dossier.
14. Les frais d'expertise, d'interprète et de comptabilité seront payés à même le Fonds de règlement, le cas échéant.
15. Les décisions de l'Adjudicateur sont finales, exécutoires et sans appel.
16. Lorsque l'Adjudicateur aura rendu sa décision sur tous les dossiers de réclamation des membres, les avocats du Demandeur et des membres communiqueront avec chaque réclamant afin de leur remettre un chèque d'indemnisation correspondant à la décision de l'Adjudicateur, le cas échéant, ainsi que la lettre d'excuse prévue au paragraphe 13 de l'Entente de règlement.
17. Le processus d'adjudication devra être complété dans un délai d'un (1) an suivant la date du jugement du tribunal approuvant la présente Entente de règlement.
18. Sujet à une ordonnance du tribunal, l'Adjudicateur jouira d'une pleine immunité de droit public dans le cadre de l'exercice des fonctions qui lui sont dévolues à titre d'Adjudicateur.
19. L'Adjudicateur sera payé 400 \$ par heure pour les travaux effectués dans le cadre du processus d'adjudication décrit aux présentes.
20. L'Adjudicateur sera rémunéré à même le Fonds de règlement.
21. À la clôture du processus d'adjudication, l'Adjudicateur transmettra au tribunal un rapport de clôture détaillant la manière dont le Fonds de règlement a été distribué, et comprenant notamment les informations suivantes :

- a. Les Honoraires et le détail et le montant des frais engagés par les avocats du Demandeur et des membres ;
 - b. Les honoraires de l'Adjudicateur ;
 - c. Le nombre de membres ayant présenté une réclamation ;
 - d. Pour chacune des catégories d'indemnisation prévues à l'Annexe 8, le nombre de membres dont la réclamation a été acceptée ;
 - e. Le montant total d'indemnisation versé aux réclamants pour chaque catégorie d'indemnisation ;
 - f. Le montant du reliquat le cas échéant.
- 22.** Dans l'éventualité où le total des indemnités à être versé aux réclamants dépasse le montant maximal et disponible dans le Fonds de règlement, après paiement des frais et honoraires, l'ensemble des indemnités accordées par l'Adjudicateur seront réduites dans la même proportion afin que toute la somme maximale et disponible dans le Fonds de règlement soit répartie équitablement entre les réclamants.
- 23.** S'il subsiste un reliquat dans le Fonds de règlement après l'indemnisation des réclamants et du paiement de tous les frais et honoraires, le Fonds d'aide aux actions collectives pourra prélever sur ce reliquat le pourcentage prévu par la *Loi sur le Fonds d'aide aux actions collectives* (RLRQ c F-3.2.0.1.1) et le *Règlement sur le pourcentage prélevé par le Fonds d'aide aux actions collectives*.
- 24.** Le cas échéant, les avocats du Demandeur et des membres verseront les sommes restantes à une œuvre de charité de leur choix, dont la vocation est de venir en aide aux victimes d'agressions sexuelles, sujet à l'approbation du tribunal.

ANNEXE 4 (CONFIDENTIELLE)

Montant représentant la part du CIUSSS de la Capitale-Nationale déposée sous pli confidentiel

ANNEXE 5

LETTRE D'EXCUSE

Cher membre,

Chère membre,

Suivant le processus d'adjudication autorisé par la Cour Supérieure du Québec dans le cadre du dossier # 500-06-000890-174, l'Adjudicateur M. Claude Champagne, juge de la Cour supérieure à la retraite a conclu que des agressions sexuelles ont été commises à votre égard par un religieux membre de la corporation Clercs de Saint-Viateur du Canada (« Congrégation ») et/ou un employé laïc travaillant dans tout établissement situé au Québec étant dirigé, contrôlé et/ou administré par la Congrégation. Le chèque que vous recevez vient de notre Congrégation et des autres défenderesses.

Nous sommes conscients que cette somme d'argent ne pourra jamais faire disparaître toute la souffrance que vous avez subie.

Nous vous demandons de nous pardonner pour les gestes commis.

Recevez nos excuses sincères,

ANNEXE 6

Curriculum vitae résumé de l'honorable Claude Champagne

L'honorable Claude Champagne est devenu avocat en 1969.

Il détient un baccalauréat ès arts, une licence et une maîtrise en droit de l'Université de Montréal, où il a complété une scolarité de doctorat.

Jusqu'à sa nomination à la fonction de juge de la Cour supérieure du Québec, il a pratiqué la profession d'avocat durant plus de 30 ans.

Ses principaux domaines d'activités professionnelles ont été le droit familial, la responsabilité civile et le droit disciplinaire.

L'honorable Claude Champagne a agi comme président du Comité de discipline de plusieurs ordres professionnels dont principalement ceux du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires.

Parallèlement à la pratique du droit, il a été chargé de cours et professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Montréal pendant 13 ans.

Il a enseigné la procédure et la responsabilité civiles, le droit de la famille et surtout l'histoire du droit.

Sa carrière à la Cour supérieure a duré 21 ans pendant lesquelles il a siégé à toutes les chambres du tribunal.

À la suite de sa retraite de la Cour supérieure du Québec en 2021, l'honorable Claude Champagne a accepté l'invitation du cabinet Dufour Mottet Avocats d'agir comme avocat-conseil.

Au cours de sa carrière, il a reçu plusieurs prix et distinctions dont le Mérite du Barreau du Québec en 1998 afin de souligner sa contribution à la justice ainsi que son dévouement à la cause du Barreau du Québec. En 2016, le Barreau de Montréal lui a décerné le prix VISEZ DROIT soulignant ainsi sa longue participation à des activités visant à informer le public de ses droits et à démystifier le système juridique. En 2021, la Fondation du Barreau du Québec lui a octroyé le titre de Gouverneur à vie honorifique en reconnaissance de sa contribution à faire avancer les connaissances en droit de même que de son parcours exceptionnel dans le monde juridique.

Il est l'auteur d'une monographie et d'articles juridiques publiés dans des revues scientifiques.

Septembre 2021

ANNEXE 7

Formulaire de réclamation à être fourni par le Demandeur

ANNEXE 8

Tableau des catégories d'indemnisation à être fourni par le Demandeur

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe : 8FA3B55C43CC4C60AD6B3E720FFFFC1A
 Objet: Please DocuSign: 2022-01-24 ENTENTE DE RÉGLEMENT.pdf
 Matter # / No d'objet: 1001007873
 Restricted Matter? / Objet restreint?: No / Non
 Timekeeper ID / No du professionnel: 145948
 Enveloppe source:
 Nombre de pages du document: 38
 Nombre de pages du certificat: 10
 Signature dirigée: Activé
 Horodatage de l'enveloppe: Activé
 Fuseau horaire: (UTC-05:00) Heure normale de l'Est (États-Unis et Canada)

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:
 Sarah Foura
 222 Bay Street
 Suite 3000
 Toronto, ON M5K 1E7
 sarah.foura@nortonrosefulbright.com
 Adresse IP: 70.50.204.82

Suivi du dossier

État: Original
 2022-01-26 09:51:06

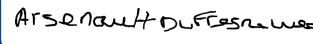
Titulaire: Sarah Foura
 sarah.foura@nortonrosefulbright.com

Localisation: DocuSign

Événements de signataire

Arsenault Dufresne Wee
 vdl@advocats.com
 Niveau de sécurité: Adresse de courriel,
 Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:

 2A06D8F55E7542E...

Horodatage

Envoyée: 2022-01-26 10:37:30
 Consultée: 2022-01-26 10:51:08
 Signée: 2022-01-26 14:19:01

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil
 En utilisant l'adresse IP: 23.233.107.70
 Signé à l'aide d'un appareil mobile

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 2022-01-26 14:14:42
 Identifiant: bade5b16-7872-445f-b832-5e100fc76c80

Brian Ford
 bford111@gmail.com
 Niveau de sécurité: Adresse de courriel,
 Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:

 F013A78D8BD8409...

Envoyée: 2022-01-26 10:20:29
 Consultée: 2022-01-26 21:19:38
 Signée: 2022-01-26 21:26:36

Sélection d'une signature : Image de signature
 téléversée
 En utilisant l'adresse IP: 132.219.143.161

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 2022-01-26 21:19:38
 Identifiant: 660ae837-d37d-410b-b7eb-6662f9a0bd66

Dawn Zepieri-Cober
 DZEPPIER@travelers.com
 Niveau de sécurité: Adresse de courriel,
 Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:

 8F31D1B52F864E0...

Envoyée: 2022-01-26 10:37:32
 Consultée: 2022-01-26 12:14:54
 Signée: 2022-01-26 12:15:47

Sélection d'une signature : Style présélectionné
 En utilisant l'adresse IP: 170.202.222.96

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 2022-01-26 12:14:54
 Identifiant: 72f68a6e-dff2-4a2f-9821-4d4ea1acea0d

Événements de signataire	Signature	Horodatage
--------------------------	-----------	------------

Nestor Fils-Aimé
supprov@viateurs.ca
Niveau de sécurité: Adresse de courriel,
Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:
Nestor Fils-Aimé
4912533D17124D5...

Envoyée: 2022-01-26 10:37:30
Consultée: 2022-01-26 11:12:58
Signée: 2022-01-26 11:15:59

Sélection d'une signature : Style présélectionné
En utilisant l'adresse IP: 166.62.217.160

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 2022-01-26 11:12:58
Identifiant: 26d738c1-6dea-4c6e-9fef-8e9edf93461f

Philippe Bertrand
dg@collegebourget.qc.ca
Niveau de sécurité: Adresse de courriel,
Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:
Philippe Bertrand
F84CF3970759482...

Envoyée: 2022-01-26 10:37:31
Consultée: 2022-01-26 15:12:32
Signée: 2022-01-26 15:13:23

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil
En utilisant l'adresse IP: 206.41.90.38
Signé à l'aide d'un appareil mobile

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 2022-01-26 15:12:32
Identifiant: 0d11719d-0fa4-4d97-b56d-68ed5f2c4a50

Pierre Duval
pierre.duval@intact.net
Niveau de sécurité: Adresse de courriel,
Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:
Pierre Duval
B15515DB8AE647C...

Envoyée: 2022-01-26 10:37:32
Consultée: 2022-01-26 12:25:42
Signée: 2022-01-26 12:30:27

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil
En utilisant l'adresse IP: 142.216.137.10

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 2022-01-26 12:25:42
Identifiant: 22099f8c-8ec8-4beb-9f86-ec01b7c084c8

Vincent Beaumont
vincent.beaumont.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca
Niveau de sécurité: Adresse de courriel,
Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:
Vincent Beaumont
140248E1A6E84EB...

Envoyée: 2022-01-26 10:37:31
Consultée: 2022-01-27 09:53:36
Signée: 2022-01-28 07:49:36

Sélection d'une signature : Style présélectionné
En utilisant l'adresse IP: 70.51.42.27

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 2022-01-28 07:48:38
Identifiant: 1c2b62ad-07f3-4f81-b4dc-32679d09f1d8

Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage
--------------------------------------	-----------	------------

Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage
-------------------------------------	------	------------

Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage
-----------------------------------	------	------------

Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage
---------------------------------------	------	------------

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage
-----------------------------------	------	------------

Événements de copie carbone	État	Horodatage
-----------------------------	------	------------

Événements de copie carbone	État	Horodatage
<p>Alain Arsenault aa@adwvocats.com</p> <p>Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:36</p>
<p>André Legrand andre.legrand@nortonrosefulbright.com</p> <p>Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:34 Consultée: 2022-01-27 15:55:41</p>
<p>Caroline Larouche caroline.larouche@nortonrosefulbright.com</p> <p>Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:33 Consultée: 2022-01-27 14:32:20</p>
<p>Elisabeth Neelin elisabeth.neelin@langlois.ca</p> <p>Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:37 Consultée: 2022-01-26 10:40:52</p>
<p>Emmanuel Laurin elaurinlegare@dgchait.com</p> <p>Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:35 Consultée: 2022-01-26 14:17:47</p>
<p>Francois-David Paré francois-david.pare@nortonrosefulbright.com</p> <p>Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:33 Consultée: 2022-01-26 10:46:45</p>
<p>Frank Calandriello frank@cuccicala.com</p> <p>Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 14:39:16 Consultée: 2022-01-26 14:49:33</p>
<p>Gabriel Archambault Gabriel.archambault@clydeco.ca</p> <p>Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:35 Consultée: 2022-01-26 10:45:40</p>
<p>Jean-Pierre Casavant jpcasavant@casavantbedard.com</p> <p>Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:38 Consultée: 2022-01-26 10:42:10</p>

Événements de copie carbone	État	Horodatage
<p>Julie Plante jp@adwavocats.com Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:37</p>
<p>Justin Wee jw@adwavocats.com Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:36 Consultée: 2022-01-26 10:42:05</p>
<p>Marc Beauchemin mbeauchemin@dgchait.com Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:34</p>
<p>Marie-Nancy Paquet MNPAQUET@LAVERY.CA Niveau de sécurité: Adresse de courriel, Authentification de compte (aucune)</p> <p>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign</p>	Copié	<p>Envoyée: 2022-01-26 10:37:38 Consultée: 2022-01-28 08:24:14</p>
Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	2022-01-26 10:20:29
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	2022-01-27 09:53:36
Signature complétée	Sécurité vérifiée	2022-01-28 07:49:36
Complétée	Sécurité vérifiée	2022-01-28 07:49:36
Événements de paiement	État	Horodatages
Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques		

DIVULGATION RELATIVE AUX SIGNATURES ET AUX DOSSIERS ÉLECTRONIQUES

De temps en temps, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. (nous) pouvons être tenus par la loi de vous fournir certains avis ou informations par écrit. Vous trouverez ci-dessous les modalités et conditions pour vous fournir des services au moyen du système DocuSign. Veuillez lire attentivement et intégralement les renseignements ci-dessous, et si vous pouvez accéder à ces renseignements par voie électronique à votre satisfaction et acceptez cette Divulcation relative aux signatures et aux dossiers électroniques, veuillez confirmer votre acceptation en cochant la case « J'accepte d'utiliser des signatures et des dossiers électroniques » puis cliquez sur « CONTINUER » dans le système DocuSign.

Conservation des dossiers

Vous aurez la possibilité de télécharger et d'imprimer les documents que nous vous envoyons au moyen du système DocuSign pendant et immédiatement après la session de signature, et si vous choisissez de créer un compte DocuSign, vous pourrez accéder aux documents pendant une période limitée (généralement 30 jours) après que ces documents vous auront été envoyés pour la première fois. Nous ne conservons pas de copies électroniques ou papier des documents que vous signez au moyen du système DocuSign en votre nom et nous vous recommandons de télécharger ou d'imprimer les documents pour vos propres dossiers.

Emplacement des données

DocuSign conservera les documents que nous vous avons invité à signer dans des centres de données situés au Canada. Cependant, si vous accédez aux documents que nous vous avons invité à signer via DocuSign à partir d'un emplacement à l'extérieur du Canada, veuillez noter que vous pouvez télécharger ces documents sur votre ordinateur local à partir de n'importe quel endroit dans le monde via une connexion Internet. En outre, DocuSign peut conserver vos données et autres métadonnées connexes de l'extérieur du centre de données au Canada, y accéder et les traiter mais sans inclure le contenu des documents que nous vous avons invité à signer (comme l'historique des transactions, les noms des expéditeurs et des destinataires, les adresses courriels et les identifiants de signature) dans le but de fournir un accès mondial aux services de DocuSign et de fournir des services de soutien, et DocuSign peut conserver ces données et métadonnées dans des centres de données à l'extérieur du Canada.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

BIEN QUE NOUS AYONS EXAMINÉ L'INTÉGRITÉ DE LA CYBER-SÉCURITÉ DE DOCUSIGN, NOUS N'ACCEPTONS AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE TOUTE PERTE DE DONNÉES PAR NOUS, VOUS OU TOUT TIERS OU TOUTES PERTES (DIRECTES OU INDIRECTES), RÉCLAMATIONS OU CAUSES D'ACTION PAR VOUS OU PAR UN TIERS DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE LA NON-DISPONIBILITÉ DE DOCUSIGN AU COURS DE VOTRE RELATION AVEC NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Matériel et logiciel requis

La configuration minimale requise pour l'utilisation du système DocuSign peut changer avec le temps. La configuration requise actuellement se trouve ici :

<https://support.docusign.com/fr/guides/signer-guide-signing-system-requirements>

Reconnaitre votre consentement à recevoir, utiliser et signer des documents par voie électronique

Veillez confirmer qu'il n'existe aucune exigence (comme dans vos documents constitutifs) qui vous empêcherait d'utiliser des documents ou des signatures électroniques. Si vous êtes d'accord avec ce qui précède, cochez la case « J'accepte d'utiliser des signatures et des dossiers électroniques » puis cliquez sur « CONTINUER » dans le système DocuSign.

En cochant la case « J'accepte d'utiliser des signatures et des dossiers électroniques », vous confirmez ce qui suit :

- vous pouvez accéder à cette Divulcation relative aux signatures et aux dossiers électroniques et la lire;
- il n'y a aucune exigence qui vous empêcherait d'utiliser des signatures ou des dossiers électroniques;
- vous consentez à recevoir exclusivement par voie électronique tous les avis, divulgations, autorisations, accusés de réception et autres documents qui doivent vous être fournis ou mis à votre disposition par Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. au cours de votre relation avec Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

DIVULGATION RELATIVE AUX SIGNATURES ET AUX DOSSIERS ÉLECTRONIQUES

De temps en temps, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. (nous) pouvons être tenus par la loi de vous fournir certains avis ou informations par écrit. Vous trouverez ci-dessous les modalités et conditions pour vous fournir des services au moyen du système DocuSign. Veuillez lire attentivement et intégralement les renseignements ci-dessous, et si vous pouvez accéder à ces renseignements par voie électronique à votre satisfaction et acceptez cette Divulcation relative aux signatures et aux dossiers électroniques, veuillez confirmer votre acceptation en cochant la case « J'accepte d'utiliser des signatures et des dossiers électroniques » puis cliquez sur « CONTINUER » dans le système DocuSign.

Conservation des dossiers

Vous aurez la possibilité de télécharger et d'imprimer les documents que nous vous envoyons au moyen du système DocuSign pendant et immédiatement après la session de signature, et si vous choisissez de créer un compte DocuSign, vous pourrez accéder aux documents pendant une période limitée (généralement 30 jours) après que ces documents vous auront été envoyés pour la première fois. Nous ne conservons pas de copies électroniques ou papier des documents que vous signez au moyen du système DocuSign en votre nom et nous vous recommandons de télécharger ou d'imprimer les documents pour vos propres dossiers.

Emplacement des données

DocuSign conservera les documents que nous vous avons invité à signer dans des centres de données situés au Canada. Cependant, si vous accédez aux documents que nous vous avons invité à signer via DocuSign à partir d'un emplacement à l'extérieur du Canada, veuillez noter que vous pouvez télécharger ces documents sur votre ordinateur local à partir de n'importe quel endroit dans le monde via une connexion Internet. En outre, DocuSign peut conserver vos données et autres métadonnées connexes de l'extérieur du centre de données au Canada, y accéder et les traiter mais sans inclure le contenu des documents que nous vous avons invité à signer (comme l'historique des transactions, les noms des expéditeurs et des destinataires, les adresses courriels et les identifiants de signature) dans le but de fournir un accès mondial aux services de DocuSign et de fournir des services de soutien, et DocuSign peut conserver ces données et métadonnées dans des centres de données à l'extérieur du Canada.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

BIEN QUE NOUS AYONS EXAMINÉ L'INTÉGRITÉ DE LA CYBER-SÉCURITÉ DE DOCUSIGN, NOUS N'ACCEPTONS AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE TOUTE PERTE DE DONNÉES PAR NOUS, VOUS OU TOUT TIERS OU TOUTES PERTES (DIRECTES OU INDIRECTES), RÉCLAMATIONS OU CAUSES D'ACTION PAR VOUS OU PAR UN TIERS DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE LA NON-DISPONIBILITÉ DE DOCUSIGN AU COURS DE VOTRE RELATION AVEC NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Matériel et logiciel requis

La configuration minimale requise pour l'utilisation du système DocuSign peut changer avec le temps. La configuration requise actuellement se trouve ici :

<https://support.docusign.com/fr/guides/signer-guide-signing-system-requirements>

Reconnaître votre consentement à recevoir, utiliser et signer des documents par voie électronique

Veillez confirmer qu'il n'existe aucune exigence (comme dans vos documents constitutifs) qui vous empêcherait d'utiliser des documents ou des signatures électroniques. Si vous êtes d'accord avec ce qui précède, cochez la case « J'accepte d'utiliser des signatures et des dossiers électroniques » puis cliquez sur « CONTINUER » dans le système DocuSign.

En cochant la case « J'accepte d'utiliser des signatures et des dossiers électroniques », vous confirmez ce qui suit :

- vous pouvez accéder à cette Divulcation relative aux signatures et aux dossiers électroniques et la lire;
- il n'y a aucune exigence qui vous empêcherait d'utiliser des signatures ou des dossiers électroniques;
- vous consentez à recevoir exclusivement par voie électronique tous les avis, divulgations, autorisations, accusés de réception et autres documents qui doivent vous être fournis ou mis à votre disposition par Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. au cours de votre relation avec Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, Norton Rose Fulbright Canada LLP (we or us) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing you services through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Record retention

You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. We do not store electronic or paper copies of documents you sign through the DocuSign system on your behalf and we recommend you download or print documents for your own records.

Data location

DocuSign will store the documents that we have invited you to sign in data centers located in Canada. However, if you access the documents we invited you to sign through DocuSign from a location outside of Canada, please understand that you may download such documents to your local computer from any location in the world via internet connection. In addition, DocuSign may store, access, and process your data and other metadata associated with, but not including any content of the documents we invited you to sign (such as transaction history, and sender and recipient names, email addresses, and signature IDs) from outside the data center in Canada for purposes of providing global access to DocuSign's services and for providing support services, and DocuSign may store such data and metadata in data centers outside of Canada.

DISCLAIMER OF LIABILITY

WHILE WE HAVE REVIEWED THE INTEGRITY OF DOCUSIGN'S CYBER SECURITY, WE DO NOT ACCEPT ANY LIABILITY IN RESPECT OF ANY LOSS OF DATA BY US, YOU OR ANY THIRD PARTY OR ANY LOSSES (DIRECT OR INDIRECT) OR CLAIMS OR CAUSES OF ACTION BY YOU OR ANY THIRD PARTY RELATING TO OR ARISING OUT OF THE USE, OR UNAVAILABILITY, OF DOCUSIGN DURING THE COURSE OF YOUR RELATIONSHIP WITH NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA LLP.

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here:

<https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your consent to receive, use and sign documents electronically

Please confirm that there are no requirements (such as in your constating or organizational documents) which would restrict or prevent you from using electronic records or signatures. If you consent to the above, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure;
- There are no requirements which would restrict or prevent you from using electronic records or signatures, and
- You consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by Norton Rose Fulbright Canada LLP during the course of your relationship with Norton Rose Fulbright Canada LLP.